



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 22 MAI 2023 à 19 h 30

à la Mairie

Présidente de séance : Mme GUERIN Marie-Pierre, Maire de La Meilleraye de Bretagne

PRESENTS : Mmes GUERIN - ROUSSEL – LORAND - CHANTOME – TRILLARD - BELLEIL - THOMAZI
Mrs GICQUEL - ROBERT – JULIENNE – PLOTEAU

EXCUSES- ABSENTS : Mrs QUELENNEC, MASSÉ, LEVEQUE – MMES VARENTERGHEM, ROBERT,
BELLIER, TRILLARD

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 18

Nombre de présents : 11

Exprimés : 11

Date de convocation : 16 mai 2023

Date d'affichage de la convocation : 16 mai 2023

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Madame CHANTOME Yannick est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 avril 2023
- 2- **Urbanisme**
 - a. Droit de préemption urbain
 - b. Avis sur une demande d'acquisition d'excédent de terrain communal à la Guiltais
- 3- **Intercommunalité :**
Rapport d'activités de l'année 2022 de la Communauté de Communes Chateaubriant Derval
- 4- **Point sur les travaux**
 - a. Ecole publique
 - b. Travaux de la maison au 88 rue des Frères Templé (consorts BROSSEAU)
 - c. Clocher de l'église
 - d. Démolition de la maison Papion
 - e. Lotissement rue des Etangs : validation du projet
 - f. Proxi : création d'un chéneau
 - g. Gendarmerie : point sur divers travaux
- 5- **Point sur l'avancement des dossiers :**
Consultation en cours pour
 - a. les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement RD 17
 - b. fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire

Point 3 : Intercommunalité

Rapport d'activités de l'année 2022 de la Communauté de Communes Chateaubriant Derval

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article 15211-39, la commune de La Meilleraye de Bretagne a été destinataire du rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes Châteaubriant – Derval.

Après diffusion d'un film, le conseil municipal prend acte de la transmission du rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes Châteaubriant Derval.

Point n°4 : Point sur les travaux

a. Ecole publique

- visite de l'école à programmer pour réfection des peintures (1 classe par année) et point sur les travaux à programmer suite au budget
Il va être demandé à Mr Cyril PLUMEJEAU d'établir un devis pour le bardage

b. Travaux de la maison au 88 rue des Frères Templé (consorts BROSSEAU)

Suite à l'expertise de ce bien, voici les

PRÉCONISATIONS DE L'EXPERT

Étant établi que cet immeuble, en cas de tempête a les ardoises de la toiture, sans aucune tenue mécanique, qui peuvent s'envoler avec une réelle dangerosité pour la population.

POUR METTRE FIN À L'IMMINENCE DE CE DANGER IMMINENT, DES MESURES SONT À PRENDRE :

Plusieurs travaux sont à prévoir :

- **Démolition complète des appentis-jardin de façon manuelle et évacuation.**
- **Une dépose complète de l'ardoise de la toiture est à réaliser.**
- **La pose d'un bac acier couleur ardoise sur les deux versants assurera l'étanchéité et la mise en sécurité de façon pérenne.**

Acceptation des devis DGCE pour un montant de 7 977 € HT pour la découverte et pose de bac acier et des devis de FEILDEL'renov de Mouzeil pour la démolition de l'appenti à l'arrière de la maison pour un montant de 2 891 € HT) travaux qui remboursés lorsque la succession sera entérinée.

c. Clocher de l'église

Dossier mis en attente

d. Démolition de la maison Papion

Acceptation du devis de QUALIDIAG de 2 466 € HT pour la réalisation du diagnostic amiante permettant de chiffrer la démolition.

e. Lotissement rue des Etangs : validation du projet

Madame le Maire rappelle que le cabinet AIR GEO a présenté un projet d'aménagement de lotissement sur les parcelles cadastrées C 1906 , 1907, 1908, 1909, 2044 et 2046 et que le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce projet avant le dépôt du permis d'aménager

Le projet de lotissement, sis rue des Etangs, présente une surface cessible de 3 898 m2 composée de 5 lots individuels et une répartition de surface de plancher globale retenue de 1 880 m2 et répartie comme suit :

N° du lot	Superficie	Surface de plancher maximale
1	726 m2	360 m2
2	736 m2	360 m2
3	727 m2	360 m2
4	857 m2	400 m2
5	852 m2	400 m2

La commune réalisera les travaux d'aménagement selon les caractéristiques des ouvrages, le tracé des voies et des espaces verts, l'emplacement des réseaux et les modalités de raccordement... décrits dans le règlement écrit et le programme des travaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la réalisation du lotissement

APPROUVE le plan de composition, le règlement et le programme des travaux

AUTORISE Madame le Maire à déposer au nom et pour le compte de la commune, une demande de permis d'aménager

AUTORISE Madame le Maire à signer en tant que de besoin, tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération



Fauchage de ce terrain à programmer et également de la voirie communale : acceptation du devis de l'entreprise LECOQ tarif chauffeur à l'heure : 32 € ht (avec tracteur et broyeur de la commune)

f. Proxi : création d'un chéneau mitoyen entre Proxi et voisinage

Acceptation des devis de Mr Plumejeau 360 € HT et DGCE 2 067 € HT

g. Gendarmerie : point sur divers travaux

- Colonne eau chaude/froide à remplacer
- Extincteurs à remplacer
- Appartement à refaire
- Portail et portillon
- Alarme à installer

A revoir : déterminer les priorités

Point n°5 : Point sur l'avancement des dossiers :

Consultation en cours pour

- a) les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement RD 17
Consultation de 3 entreprises pour une première tranche de travaux de 420 ml
remise des offres le 9 juin 2023 pour un début de travaux mi septembre 2023
- b) fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire : dossier de consultation
mise en ligne sur marchés sécurisés : remise des offres le 31 mai 2023

Point n° 6 : Questions diverses :

- a) Distribution des lots de fournitures scolaires

Permanences des élus pour les lots à distribuer aux collégiens et lycéens

Anne THOMAZI	Mercredi 21 juin 2023	de 9 h 00 à 11 h 00
Laurence ROUSSEL	Mercredi 28 juin 2023	de 15 h 00 à 17 h 30
Eric ROBERT	Mercredi 5 juillet 2023	de 8 h 00 à 12 h 00
Yannick CHANTOME	Mercredi 30 août 2023	de 14 h 00 à 17 h 00

- b) Préparation de la liste des délégués pour les élections sénatoriales

La moitié des sièges du Sénat sera renouvelée en 2023. Cette élection se déroule en deux temps. Le 9 juin 2023, aura lieu la désignation des délégués des conseils municipaux qui composeront la majeure partie du collège électoral appelé à élire 170 sénateurs le dimanche 4 septembre 2023.

L'instruction du 30 mars 2023 précise les **modalités de désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants** qui font partie de ce collège électoral de "*grands électeurs*".

Pour notre commune : Désignation de 5 délégués et 3 suppléants

Les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage (remplacement du nom d'un ou de plusieurs candidats par celui ou ceux d'un, ou de plusieurs candidats), ni vote préférentiel (modification de l'ordre de présentation des candidats sur une liste)...

L'élection des délégués et des suppléants a lieu simultanément sur une même liste

- c) Dispositif de recueil des titres d'identité

Ouverture au mois de juin à raison de 2 après-midis par semaine (premières semaines : priorité aux habitants de la commune)

Pour information : installation d'un box à vélo le long du mur parking allée des Jardins financé par la Communauté de communes Châteaubriant Derval



A noter :

- **REUNION PUBLIQUE : REVISION DU PLU : le JEUDI 15 JUI 2023 à 19 h 00 à la salle polyvalente** (info qui va être diffusée dans l'info flash de juin)

Suite à une réunion avec les Personnes publiques associées le 5 mai dernier et à la réunion de ce matin, acceptation du devis de la CCI de 1 100 € pour réaliser une étude sur les besoins immobiliers de nos entreprises afin d'argumenter la révision du PLU auprès de la DDTM et de la Communauté de Communes de Châteaubriant- Derval. (future zone 1aue)

Etude de la demande en immobilier artisanal

Les objectifs :

- Déterminer la nature de la demande locale (type de locaux, taille...)
- Evaluer les besoins immobiliers à court et moyen terme (2-5 ans)
- Identifier des porteurs de projets

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE REGIONAL EN FAVEUR DES EQUIPEMENTS SPORTIFS – CREATION D'UN PUMPTRACK

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du plan 5000 terrains de sports (2022-2024) mise en œuvre par L'Agence Nationale Du Sport (ANS), la commune de La Meilleraye de Bretagne peut solliciter une aide pour les travaux construction d'une aire de pumptrack. Le pumptrack est un parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés.

La commune de Meilleraye de Bretagne souhaite réaliser une aire de pumptrack, équipement novateur en vélo, BMX, skate roller, trottinette... pour la pratique ludique et sportif au site du Parc des Lavandières de Noir.

Cet équipement, complémentaire des équipements existants, sera un lieu d'initiation pour le club du Moto Cross et participera à l'offre d'animation pour l'association Familles Rurales dans le cadre du Centre de Loisirs (ALSH) et pour l'ensemble des meilleréens.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet d'installation d'une aire de pumptrack s'élève à un montant prévisionnel de 178 440 € HT incluant les travaux, sans les aménagements de clôture et de mobilier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE DE solliciter une subvention au titre du plan 5000 terrains de sports auprès de l'Agence Nationale du Sport pour l'opération « Création d'une aire de pumptrack » au taux maximum de 80 %

CHARGE Madame le Maire le Maire de transmettre le dossier de demande dans les meilleurs délais

Communication de l'invitation du Moto Club de la Meilleraye pour le 4 juin prochain

- Prochaines réunions de conseil : 9 à 18 h 30 et 26 juin 2023 à 19 h 30
- Prochaine réunion d'adjoints : le 9 juin 2023 à 19 h

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire clôt la séance.

Le secrétaire de séance



Yannick CHANTÔME

Le Maire,



Marie-Pierre GUERIN

